

31 JUIL. 2007

N° 212 Classement AG

N° 07/068

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Date de convocation**

12 juillet 2007

### **Date d'affichage**

24 juillet 2007

### **Nombre de Conseillers**

en exercice \_\_ 29

présents \_\_\_\_\_ 23

votants \_\_\_\_\_ 29

### **L'an deux mil sept, le dix neuf juillet à 20h 45**

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de **Madame Françoise POUSSINEAU, Maire.**

#### **Étaient présents :**

Mme POUSSINEAU. M SCHOEPFER. Mme PEYRON. M DUPEBE. Mme BUI QUANG DA. M RIÉDER. M VIDRIL. M JACOBÉE. M MISTRAL. M ROUXEL. M CYVOCT. M HILLAIRET. Mme LAMOTHE. Mme ANTONIAZZI. Mme VACHEROT. M BRUNEAU. Mme BOURGES. Mme POURSIHOFF. M LAVAREC. Mme MARTIN. Mme GUILLÉ-LE BOUFFY. M BIRCHLER. M HUSSON.

*formant la majorité des membres en exercice.*

#### **Étaient absents excusés :**

Mme BUMILLER → pouvoir à Mme ANTONIAZZI  
M ROCCHI → pouvoir à M VIDRIL  
Mme QUIGNON → pouvoir à M HILLAIRET  
Mme JOSEPH → pouvoir à M SCHOEPFER  
Mme MAYNADIÉ → pouvoir à M JACOBÉE  
M COZE → pouvoir à Mme GUILLÉ-LE BOUFFY

**Madame Sylvie VACHEROT a été élue Secrétaire**

### **Objet : Usine SNR de Sonchamp - Motion**

Le Conseil Municipal

Considérant les dysfonctionnements de l'usine SNR « la Chaudière » de Sonchamp depuis de nombreuses années,

Considérant l'inquiétude de la population,

Considérant que la santé des populations est une priorité absolue qui doit être préservée,

Considérant que les insuffisances des mesures effectuées et le doute concernant certains résultats impliquent la mise en application du principe de précaution,

Considérant l'urgence de la mise en conformité du site,

Considérant que les pollutions engendrées par la SNR concernent plusieurs communes,

Considérant que les différents arrêtés préfectoraux pris jusqu'à présent ne semblent pas avoir été complètement respectés,

Considérant le soutien du Conseil Municipal de Saint-Arnoult-en-Yvelines aux associations de protection de l'environnement,

.../...

COURRIER  
ARRIVÉE

27 JUIL. 2007

Sous Préfecture  
RAMBOUILLET

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Demande à Monsieur le Préfet des Yvelines de diligenter une enquête de pollution environnementale,
- Demande à Monsieur le Préfet des Yvelines de diligenter une enquête sanitaire,
- Demande que les élus des communes et les populations concernés soient informés systématiquement des résultats des différentes enquêtes et mesures réalisées et à venir dans le cadre de cette affaire,
- Demande aux Maires des communes limitrophes de porter cette motion à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

*Copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Saint-Arnoult-en-Yvelines le 24 juillet 2007 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de RAMBOUILLET le 24 juillet 2007*

Fait à Saint-Arnoult-en-Yvelines  
le 24 juillet 2007

le Maire

**Françoise POUSSINEAU**

Pour le Maire :

**L'Adjoint délégué**



B. SCHOEPFER

